

BOUYGUES IMMOBILIER

Strasbourg (67) – MOULINS BECKER

*Dossier de demande de
dérogation aux mesures de
protection au titre du code de
l'environnement*



www.archimed-env.com

* 5, rue du Talus
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

* Téléphone : +33 (0) 3 68 33 97 46
contact@archimed-env.com

* RCS STRASBOURG 802 657 437
SIRET 802 657 437 000 25 – NAF : 7112B

* Responsable légale
Amandine KUBLER



+ certification NF X 31-620-5 ATTES

Sommaire

1. Contexte du projet.....	6
2. Données d'entrée.....	6
3. Description et contexte environnemental du site.....	7
3.1 Localisation du site.....	7
3.2 Occupation du site.....	8
4. Le faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>).....	9
4.1 Statut réglementaire.....	9
4.2 Description de l'espèce.....	9
5. Investigations réalisées sur site.....	12
5.1 Méthodologie d'inventaire.....	12
5.2 Contraintes rencontrées.....	12
5.3 Habitats favorables retrouvés sur le site.....	12
5.4 État initial Faune.....	13
6. Projet du maître d'ouvrage.....	14
6.1 Destination.....	14
6.2 Justification du projet.....	14
7. Identification des impacts et mesures préconisées en faveur du faucon crécerelle.....	15
7.1 Identification des impacts du projet sur le faucon crécerelle.....	15
7.2 Proposition de mesures en faveur du faucon crécerelle.....	16
7.3 Mesures de suivi.....	17
8. Synthèse technique, conclusions et recommandations.....	20

Annexes

Annexe 1 : Cerfa 13 614*01.....	22
Annexe 2 : Plan masse de l'opération – Weber & Keiling.....	23
Annexe 3 : Études environnementales - SOCOTEC.....	24
Annexe 4 : Compte rendu de visite de site - LPO.....	25

Illustrations

Illustration 1 : Plan de localisation du site étudié – Source géoportail.....	7
Illustration 2 : Plan de localisation des terrains concernés par le projet – Source géoportail.....	8
Illustration 3 : Observation de la cavité de la façade où se trouve le nid du couple de faucons – Source ARCHIMED Environnement.....	12
Illustration 4 : Observation du faucon crécerelle mâle sur le toit du bâtiment au Nord-Est au droit du site – Source ARCHIMED Environnement.....	13
Illustration 5 : Exemple de nichoir – Source Ligue royale Belge pour la protection des oiseaux.....	16
Illustration 6 : Photographie de l'arbre favorable à l'installation du nid temporaire – Source LPO.....	17
Illustration 7 : Localisation du nid de faucon crécerelle actuellement présent sur le site et emplacement du nichoir de compensation.....	19

Tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
MAÎTRE D'OUVRAGE	Bouygues Immobilier
SITE	MOULINS BECKER
ADRESSE	180 rue de la Ganzau
MISSION	Dossier de demande de dérogation aux mesures de protection au titre du code de l'environnement
RÉFÉRENCE	D2021-065

VERSIONS		
VERSION	DATE	OBSERVATIONS/MODIFICATIONS
V0	15/06/21	

CHEF DE PROJET	Hugo SAINCLAIR
SUPERVISEUR	Amandine KUBLER

SIGNATAIRES		
RÔLE	NOM	SIGNATURE
RÉDACTION	Morgane THOMAS	
VÉRIFICATION TECHNIQUE	Hugo SAINCLAIR	
APPROBATION	Amandine KUBLER	

Glossaire

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

APRONA : Association pour la Protection de la Nappe de la Plaine d'Alsace

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CARMEN : CARtographie du Ministère de l'ENvironnement

CPHE : Cote des Plus Hautes Eaux

CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

DDT : Direction Départementale des Territoires

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel

INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité

ISD : Installation de Stockage des Déchets

ISDI : Installations de Stockage de Déchets Inertes (ex classe 3)

ISDND : Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ex classe 2)

ISDD : Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ex classe 1)

LPO : Ligue de Protection des Oiseaux

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNA : Plan National d'Action

PNR : Parc Naturel Régional

PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondation

PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques

RNN : Réserve Naturelle Nationale

RNR : Réserve Naturelle Régionale

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCOT : Schéma de Cohérence Territorial

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique

ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

1. Contexte du projet

La société Bouygues Immobilier souhaite réhabiliter la friche industrielle de l'ancienne société Moulins Soulet SA / GMB Becker (meunerie) à Strasbourg pour y réaliser un projet immobilier. Une étude faune, flore et habitats ainsi qu'une étude de zone humide ont été réalisés sur le site en 2018 par le bureau d'études SOCOTEC, permettant une analyse de l'état initial de la biodiversité du site.

En 2020, un riverain du site d'étude informe la LPO de la présence de faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) sur le site. Ceux-ci ont été vu en nidification dans un renforcement sur la paroi d'un bâtiment présent sur le site.

Dans ce contexte, et afin de sécuriser leur opération d'aménagement, la société Bouygues Immobilier a souhaité mandater un bureau d'études en environnement pour réaliser un levée de doute de la présence du faucon crécerelle, et si nécessaire la réalisation d'une demande de dérogation d'espèce protégée.

ARCHIMED Environnement a été mandaté en avril 2021 pour réaliser les missions ci-dessus. Les données collectées et leur interprétation sont présentées dans les paragraphes suivants.

2. Données d'entrée

Le présent rapport a été établi d'après les documents suivants :

- études environnementales réalisés par SOCOTEC le 31/10/2018 – ref dossier : 1801-EK2L1-042 ;
- compte-rendu de visite réalisé avec la LPO le 11/05/2021 ;
- photographie du faucon crécerelle transmise par la LPO.

Elle a été complétée par :

- une première visite de site réalisée le 09/03/2021 en présence de M.SAINCLAIR et Mme THOMAS de la société ARCHIMED Environnement ;
- un entretien téléphonique avec Mme FAHRNER de la LPO, le 16 avril 2021 ;
- une seconde visite de site réalisé le 11/05/2021 en présence de Mme FAHRNER de la LPO, M.SAINCLAIR de la société ARCHIMED Environnement, de M.BERGER et M.POITOUT de Bouygues Immobilier et M. Becker, propriétaire du site ;

Le formulaire CERFA 13614*01 relatif à cette demande est joint au présent dossier et est indissociable du présent document.

Par convention, et sauf précision contraire, les plans/images/cartographies présentés dans ce document sont systématiquement positionnés avec le Nord pointant vers le bord supérieur de la page.

3. Description et contexte environnemental du site

3.1 Localisation du site

Le site est localisé dans la partie Sud-Ouest du territoire de la commune de Strasbourg, au 180 rue de la Ganzau, dans le département du Bas-Rhin.



Illustration 1 : Plan de localisation du site étudié – Source géoportail

Il correspond aux parcelles cadastrées n°21, 49, 323, 325, 327, 355 et 357 de la section KR et présente une superficie totale d'environ 2 ha.



Illustration 2 : Plan de localisation des terrains concernés par le projet – Source géoportail

Les alentours du site sont composés :

- au Nord : de la commune de Strasbourg ;
- à l'Est : des terrains agricoles suivi de la réserve naturelle nationale du massif forestier de Strasbourg-Neuhof/Illkirch-Graffenstaden ;
- au Sud et à l'Ouest : la réserve naturelle nationale du massif forestier de Strasbourg-Neuhof/Illkirch-Graffenstaden ;

3.2 Occupation du site

Une visite de site a été réalisée le 09/03/2021 par M. SAINCLAIR et Mme THOMAS de la société ARCHIMED Environnement.

Le site est actuellement à l'état de friche. On trouve au Sud-Est les bâtiments abandonnés de l'ancienne meunerie. Au Nord ainsi qu'à l'Ouest, en bordure du Rhin Tortu, on observe des boisements séparés au Nord-Est par une zone rudérale en friche.

4. Le faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*)

4.1 Statut réglementaire

Cette espèce est inscrite à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

4.2 Description de l'espèce

4.2.1 Taxonomie

CLASSE	Aves
ORDRE	Falconiformes
FAMILLE	Falconidae
ESPÈCE	<i>Falco tinnunculus</i> L., 1758
NOMS COMMUNS	Faucon crécerelle

4.2.2 Description physique

Le faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) est un oiseau svelte au corps fin d'environ 31 à 38 cm pour une envergure de 69 à 82 cm et une masse de 136 à 300 grammes pour le mâle et de 170 à 320 grammes pour la femelle. Il possède de longues ailes étroites accompagnées d'une longue queue.

L'espèce est dimorphique : le mâle adulte, plus petit que la femelle, se reconnaît à son plumage contrasté. La tête est grise cendrée sur le dessus et les côtés. Sous l'œil sombre cerclé de jaune, un large trait noirâtre sépare les couvertures auriculaires grises de la gorge crème. La cire du bec est très jaune. Les parties supérieures, d'un roux-châtain assez vif, sont maculées de taches brun-noir. La queue grise claire est barrée de noir à son extrémité de façon très visible. Les longues rémiges apparaissent noires. Les parties inférieures, crème à la gorge et roussâtres plus bas, sont nettement striées ou maculées de brun noir, stries sur la poitrine, macules plus larges sur les flancs. Les pattes sont très jaunes avec des ongles noirs.

La femelle adulte est globalement plus uniforme. Elle est dépourvue de la couleur grise caractéristique du mâle. Seule la queue des femelles âgées peut grisonner. Les parties supérieures sont chamois-roux, du bec à la queue, et plus abondamment tachetées. Les rémiges sont moins sombres. La barre sombre sous l'œil est moins marquée mais les couvertures auriculaires plus pâles la mettent quand même bien en évidence. La queue est nettement barrée de brun sur toute sa longueur, avec une barre terminale plus importante.

4.2.3 Biologie et écologie

Le Faucon crécerelle occupe tout type de milieux ouverts, des côtes à la montagne, en passant par l'intérieur des villes. Il évite les forêts denses. Il apprécie les terrains dégagés à végétation peu élevée.

Le Faucon crécerelle ne construit pas de nid, mais pond dans une petite dépression du sol dans une cavité rocheuse ou un bâtiment, ou dans un vieux nid de corvidé. La période d'accouplement a lieu de février à mars. La femelle pond annuellement 3 à 6 œufs et la nidification a lieu d'avril à août. La couvaison est effectuée surtout par la femelle pendant 27-29 jours. Le jeune quitte le nid à 27-32 jours et devient indépendant au moins un mois plus tard.

4.2.4 État des populations

Le statut de conservation est jugé défavorable en Europe, sans changements dans la distribution, à cause du déclin modéré de beaucoup de populations. En Europe de l'Ouest, soient dans 46 pays, les effectifs se situeraient entre 275 000 et 355 000 couples. La population de l'Europe entière est estimée à 330 000 à 500 000 couples. La population française, forte de 72 500 à 101 000 couples serait la plus importante du continent, avec de 14,5 à 30,6% des effectifs, suivie de la population allemande puis des populations britanniques et espagnoles.

La population française est classée « à surveiller », avec un déclin présumé de moins de 20% des effectifs. En France, la distribution de l'espèce n'a pas connu de modifications notables depuis les années 70 et même depuis les années 30. Ces deux références sont cependant peu fiables pour estimer l'évolution du nombre d'oiseaux dans notre pays.

Il est difficile de se prononcer sur l'évolution des effectifs nicheurs français, faute de suivis systématiques et standardisés sur une longue période. L'estimation de la taille de la population nicheuse de la très récente enquête nationale sur les rapaces diurnes est la plus fiable réalisée à ce jour. Elle ne peut malheureusement pas être comparée aux estimations antérieures, qui faisaient apparaître des chiffres très inférieurs, provenant de données pour lesquelles la pression d'observation et les méthodes étaient complètement différentes.

4.2.5 Menaces et conservation

Les principales menaces concernant les populations de faucons crécerelles français sont à rechercher dans l'appauvrissement général des milieux, induisant une diminution de la qualité et de la quantité de nourriture disponible. Les impacts du remembrement, le développement des monocultures et la disparition des prairies naturelles ainsi que des friches sont cités comme principaux facteurs de dégradation des habitats occupés par l'espèce.

L'appauvrissement considérable en invertébrés de beaucoup de prairies pâturées, à cause notamment des traitements vermifuges persistants des bovins à l'ivermectine et ses dérivés, est probablement aussi un problème. Il manque cependant de chiffres précis concernant l'évolution des populations de proies de cette espèce, sur un laps de temps suffisant et à l'échelle du pays. Des éléments chiffrés sur les électrocutions manquent également. Elles peuvent se révéler très meurtrières, en particulier en période

d'émancipation des jeunes. La diminution de la capacité des milieux les plus riches à fournir, par delà les fluctuations annuelles, une quantité et un type de nourriture suffisante paraît la principale menace pour l'avenir du Faucon crécerelle. Cela est vrai actuellement dans certains pays d'Europe et risque fort de devenir général. Les autres causes pouvant affecter les populations, qu'elles soient naturelles : hivers froids et enneigés, prédatons diverses, manque de sites de nidification, ou anthropiques : électrocutions, collisions avec des véhicules, empoisonnements chronique ou tirs, ne jouent que localement ou quand elles sont aggravées par le manque de nourriture.

Il est peu probable que les dangers courus par les crécerelles erratiques ou migrateurs représentent une menace pour l'ensemble de la population.

5. Investigations réalisées sur site

5.1 Méthodologie d'inventaire

Un point d'observation a été réalisé sur le site le vendredi 28 mai 2021 en matinée et par temps ensoleillé. La prospection avait pour but de vérifier la présence du nid de faucon crécerelle sur le renforcement du bâtiment.

Afin de compléter l'observation des individus, une recherche de territoires de chasse a été réalisé dans un rayon de 2 km autour du site.

5.2 Contraintes rencontrées

Aucune contrainte particulière n'a été rencontrée.

5.3 Habitats favorables retrouvés sur le site

Un nid de faucon crécerelle dans un tuyau sur la façade des bâtiments (entouré en rouge sur la photo ci-dessous).



Illustration 3 : Observation de la cavité de la façade où se trouve le nid du couple de faucons – Source ARCHIMED Environnement

Un certain nombre de territoires de chasse (milieux ouverts ou semi-ouvert) sont disponibles à proximité du nid.

5.4 État initial Faune

5.4.1 Faucon crécerelle

On observe un couple de faucon crécerelle survolant le site et nichant dans la cavité en façade Nord d'un bâtiment. L'emplacement observé correspond à celui déjà observé en 2020 par le riverain du site.



Illustration 4 : Observation du faucon crécerelle mâle sur le toit du bâtiment au Nord-Est au droit du site – Source ARCHIMED Environnement

6. Projet du maître d'ouvrage

6.1 Destination

D'après le PLUi de l'Eurométropole de Strasbourg, les terrains sont classés en zone IAUA2. Il fait aussi l'objet de l'OAP intercommunal « Secteur des grands moulins ».

Le secteur est destiné à accueillir un projet urbain à dominante d'habitat, intégrant la requalification du patrimoine urbain intéressant, et valorisant les principaux éléments paysagés et environnementaux du site, tout en garantissant la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces dans lesquels s'inscrit le secteur.

6.2 Justification du projet

Conformément au PLUi, la société Bouygues Immobilier prévoit la réhabilitation du site pour un usage de logements. L'objectif est de conserver une partie du bâti car il représente une valeur patrimoniale, rappelant l'activité passée du site. Le terrain étant actuellement en friche, il représente une dent creuse à valoriser. La réhabilitation de friche industrielle permet à la fois de sécuriser le site et de mettre son patrimoine en valeur. De plus, les terrains sont localisés à proximité de la réserve naturelle nationale « Massif forestier de Strasbourg-Neuhof/Illkirch-Graffenstaden ». Un aménagement paysager particulier est prévu pour assurer une zone de transition entre le projet et la forêt.

Aussi, pour qu'il soit habitable et réponde aux normes de construction actuelles (isolation acoustique, thermique ...), la façade du bâtiment accueillant le faucon crécerelle devra faire l'objet d'une rénovation.

Ces travaux de rénovation viendront supprimer le renforcement qui sert aujourd'hui de nid pour le faucon crécerelle.

Le plan de masse de l'opération est disponible en Annexe 2.

7. Identification des impacts et mesures préconisées en faveur du faucon crécerelle

L'identification des impacts revient à lister les effets probables d'un éventuel projet sur les éléments biologiques (espèces animales et végétales et habitats au sein de la zone d'étude). On définit plusieurs types d'impacts plus ou moins importants :

- **les impacts directs** sont les conséquences immédiates de la mise en place ou du fonctionnement de l'aménagement dans l'espace et dans le temps sur les habitats (déboisement, destructions, plantations, etc.) ainsi que de l'ensemble des modifications qui lui sont directement liées (les pistes d'accès) ;
- **les impacts indirects** résultent d'une relation de cause à effet ayant à l'origine un effet direct. Ils peuvent concerner les territoires éloignés du projet ou apparaître dans un délai plus ou moins long mais leurs conséquences peuvent être aussi importantes que celles des impacts directs (eutrophisation des eaux, effets en chaîne etc.) ;
- **les impacts permanents** sont les impacts liés à la phase de fonctionnement normale de l'aménagement ou les impacts liés aux travaux mais irréversibles ;
- **les impacts temporaires** sont liés aux travaux ou à la phase de démarrage de l'activité, à condition qu'ils soient réversibles ;
- **les impacts résiduels** sont les effets persistants à l'issue de l'application des mesures d'évitement et de réduction des impacts expliqués ci-dessus. Si les impacts résiduels sont trop importants, les mesures de compensation deviennent nécessaires.

7.1 Identification des impacts du projet sur le faucon crécerelle

De manière globale, en tenant compte des impacts directs et indirects, temporaires et permanents, les principaux impacts potentiels sur les différents groupes faunistiques étudiés, **en l'absence de mesures**, sont présentés dans les paragraphes ci-dessous.

7.1.1 En phase travaux

Si des travaux débutaient durant la période de nidification, **l'impact du dérangement sera direct, permanent, négatif et élevé** car les rapaces abandonneront leurs nichées, de même en cas de destruction du nid. **Des mesures devront être mises en place afin d'éviter de rompre le cycle biologique du faucon crécerelle.**

7.1.2 En phase exploitation

En l'absence de restitution d'un nouveau nid pour le faucon crécerelle, le projet viendrait rompre le cycle biologique de l'espèce sur ce site. L'impact serait alors direct, permanent, négatif et élevé en phase d'exploitation.

7.2 Proposition de mesures en faveur du faucon crécerelle

7.2.1 Mesures d'évitement

Il ne sera pas possible d'éviter la destruction du renforcement qui accueille actuellement le nid. Afin de rénover le bâtiment et de le rendre habitable, ces travaux sont nécessaires.

La destruction du nid devra s'effectuer en dehors de la période de nidification du faucon crécerelle pour éviter tout dérangement de l'espèce.

Les travaux débutant en septembre 2021 la période de nidification du faucon crécerelle sera terminée.

Néanmoins, l'impact résiduel suite à cette mesure restera élevé car le faucon crécerelle ne pourra plus nicher sur le site.

7.2.2 Mesures de compensation

Pour ce faire, un nichoir de substitution sera installé sur le site à un endroit favorable (idéalement, exposition Sud-Est et où la chute éventuelle de fientes ne sera pas gênante). Les travaux dureront 2 à 3 ans et concerneront tous les bâtiments du site. Donc l'installation du nid sur une façade n'est pas envisageable.

Après réflexion commune avec l'association de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) le modèle de nichoir Schwegler n°28 sera utilisé :

- dimensions extérieures : L 50 x H 37 x P 46 cm (avec le perchoir) ;
- dimensions intérieures : L 30 x H 35 x P 31 cm (sans le rétrécissement).



Illustration 5 : Exemple de nichoir – Source Ligue royale Belge pour la protection des oiseaux

Il sera installé sur un chêne mort en lisière Ouest du site entre 8 et 20 m de haut (en privilégiant l'emplacement le plus haut possible). **Il devra être installé avant le mois de mars 2022.**



Illustration 6 : Photographie de l'arbre favorable à l'installation du nid temporaire – Source LPO

Cette installation **reste temporaire** et **le nichoir sera remplacé sur le bâtiment à l'issue des travaux. Il sera aussi orienté côté Sud-Est. Le déplacement du nid sera réalisé en dehors de la période de nidification.**

7.3 Mesures de suivi

Afin de s'assurer que le nid de substitution soit bien utilisé par le couple de faucon crécerelle, des mesures de suivi pendant les travaux devront être mises en œuvre.

Des points d'observation seront réalisées à chaque printemps pendant la durée des travaux (de préférence au mois de mai).

Après la mise en place du nid définitif de nouveaux points d'observation seront réalisés (de préférence au mois de mai) aux années n+1, n+2, n+3 et n+5 à partir de la fin des travaux.

QUAND	LOCALISATION DU NID DE SUBSTITUTION	ANNÉES DE SUIVI
Pendant les travaux de rénovation/construction	Sur l'arbre mort en lisière de forêt	n+1, n+2 et n+3 après le démarrage
Après la fin de travaux	En façade du bâtiment rénové	n+1, n+2, n+3 et n+5 à partir de la fin des travaux

Chaque année, 1 à 2 passages seront réalisés sur site en mai afin de vérifier l'utilisation (ou non) du nichoir par les faucons du site (contrôle de la présence de l'espèce sur le site, des aller et venues dans le nichoirs ...).

A l'issue de chaque année, une note de synthèse sera rédigée présentant les conditions d'interventions, les dates des interventions, le CV de l'intervenant, la nature des points de mesure/suivi, l'interprétation des constats au regard de la nature de la compensation réalisée et les recommandations éventuelles en cas de besoin (mesure corrective, mesure de renforcement, ...).

Le budget estimé pour ce suivi est de 2 000 – 2 500 €HT/an.



LOCALISATION DU NID DE FAUCON CRÉCERELLE ACTUELLEMENT PRÉSENT SUR LE SITE ET EMPLACEMENT DU NICHOTR DE COMPENSATION



8. Synthèse technique, conclusions et recommandations

Rappel du contexte

La société Bouygues Immobilier souhaite réhabiliter la friche industrielle de l'ancienne société Moulins Soulet SA / GMB Becker (meunerie) à Strasbourg pour y réaliser un projet immobilier. Une étude faune, flore et habitats ainsi qu'une étude de zone humide ont été réalisés sur le site en 2018 par le bureau d'études SOCOTEC, permettant une analyse de l'état initial du site. Cependant en 2020, un riverain informe la LPO de la présence de faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) sur le site. Ceux-ci ont été vu en nidification dans un renfoncement sur la paroi d'un bâtiment présent sur le site. Des prospections complémentaires ont ainsi été réalisées au printemps 2021 par ARCHIMED Environnement pour réaliser une demande de dérogation espèce protégée.

État du faucon crécerelle sur le site

On retrouve sur la façade Nord des bâtiments au Sud du site un nid de faucon crécerelle occupé par un couple nicheur.

Justification et impacts du projet

La rénovation de la façade du bâtiment qui contient le nid ne pourra pas être évitée. Elle permettra de rénover le bâtiment pour le mettre aux normes de construction en vigueur (isolation acoustique, thermique ...) et le rendre habitable.

La réalisation du projet sur le site causera la destruction du nid et empêchera le couple de venir s'y réinstaller lors des prochaines nidification.

Mesures en faveurs du faucon crécerelle

La destruction du nid sera compensée par l'installation d'un nichoir provisoire pendant les travaux. Le nichoir sera installé temporairement en lisière Ouest du site sur un chêne mort (orientation Sud-Est placé entre 8 et 20 m de haut).

Une fois les travaux terminés, d'ici 2 à 3 années, le nichoir sera alors fixé sur la façade des nouveaux aménagements construits, avec la même orientation.

Des mesures de suivi pendant et après les travaux seront mises en œuvre pour vérifier la bon occupation du nouveau nichoir.

Limitations du rapport

La présente étude a été réalisée pour répondre aux objectifs de la proposition technique établie et de la commande passée par le client. Elle n'a pas pour but de répondre à toute autre mission non spécifiquement détaillée dans ce rapport. Elle a été effectuée d'après les informations transmises à ARCHIMED Environnement, les connaissances techniques, réglementaires et scientifiques connues lors de la commande de la présente étude.

Ce rapport est un tout indissociable de ses annexes. Toute utilisation partielle ou inappropriée ou toute interprétation dépassant les conclusions du rapport ne saurait engager la responsabilité d'ARCHIMED Environnement.



Annexe 1

*Cerfa 13 614*01*

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Destruction du nid existant en septembre 2021 pendant les travaux

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Ingénieur écologue

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Septembre 2021
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Grand Est

Départements : Bas-Rhin

Cantons :

Communes : Strasbourg

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Voir dossier ci-joint

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Voir dossier ci-joint

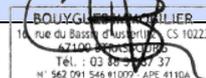
* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Strasbourg

le 15/06/2021

Votre signature





Annexe 2

*Plan masse de l'opération – Weber
& Keiling*



Détail réseaux : cf. plan masse réseaux annexe

ZONE IAU2 7m ET

ZONE IAU2 12m ET

RHIN TORTU

Partie de bâtiment sur l'eau démolie

AMENAGEMENT DU QUARTIER
"GRANDS MOULINS BECKER"
 STRASBOURG - NEUHOF

<p>Maîtrise d'Ouvrage</p> <p>Bouygues Immobilier</p> <p>BOUYGUES IMMOBILIER 15 Rue de la Moselle / Strasbourg 67000 STRASBOURG</p>	<p>Description</p> <p>PC 02 a Dossier PC - ind C</p>															
<p>Maîtrise d'œuvre</p> <p>Architectes</p> <p>KA 1400 - 67000 - 67000 WEBER & KEILING 37 Boulevard de Nancy 67000 STRASBOURG</p> <p>ARCADIE STUDIO 5 Rue de la République 67000 STRASBOURG</p> <p>Urbanisme et Paysage</p> <p>LINDER PAYSAGE 21 Rue de la République 67000 STRASBOURG</p> <p>B.E.T. VMD 3.F.J. SCHMIDT FRANCIS INGENIERIE 41000 STRASBOURG</p>	<p>Document</p> <p>PC 02 a Dossier PC - ind C</p> <p>PLAN MASSE GENERAL</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Modification</th> <th>Indice</th> <th>Date</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Compléments PC</td> <td>C</td> <td>06.10.2020</td> </tr> <tr> <td>Plans de coupe</td> <td>B</td> <td>06.10.2020</td> </tr> <tr> <td>Compléments PC</td> <td>B</td> <td>10.07.2020</td> </tr> <tr> <td>Compléments PC</td> <td>A</td> <td>07.04.2020</td> </tr> </tbody> </table>	Modification	Indice	Date	Compléments PC	C	06.10.2020	Plans de coupe	B	06.10.2020	Compléments PC	B	10.07.2020	Compléments PC	A	07.04.2020
Modification	Indice	Date														
Compléments PC	C	06.10.2020														
Plans de coupe	B	06.10.2020														
Compléments PC	B	10.07.2020														
Compléments PC	A	07.04.2020														

Superficie du terrain : 21 819 m²

Espaces verts en pleine terre : 12 136 m² (requis : 5455 m²)
soit 55,6% de la surface du terrain

Surface toitures végétalisées : 270 (AS) + 400(WK) = 670 m² (requis : 545,5 m²)

Emprise au sol : 3141 (AS) + 3191 (WK) = 6332 m²
soit 29% de la surface du terrain

Nota: Les cotes altimétriques sont rattachées au Réseau IGN69.

<p>Toitures</p> <ul style="list-style-type: none"> Tuiles blanches Bac acier Tuiles terre cuite Toit plat végétalisé Toit plat minéral 	<p>Balcons et terrasses</p> <ul style="list-style-type: none"> Terrasses RDC Balcon / Terrasse / Coursive extérieure Rampes véhicules sur Silo 	<p>Surfaces minérales</p> <ul style="list-style-type: none"> Enrobé Pavés béton Pavés récupérés pierre naturelle Dalles béton Dalles béton traverses de chemin de fer 	<p>Espaces verts pleine terre</p> <ul style="list-style-type: none"> Gazon Haies végétales Jardin de devant 	<p>Surfaces perméables</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas japonais Pavés gazon Stabilisé Terre pierre 	<p>Arbres</p> <ul style="list-style-type: none"> Arbres supprimés Arbres plantés Arbres conservés
---	---	--	--	--	--



Annexe 3

*Études environnementales -
SOCOTEC*



Annexe 4

*Compte rendu de visite de site -
LPO*

Dossier Moulins Becker – rénovation et nid de faucons crécerelles

Rencontre sur site le 11.05.21

Bouygues Immobilier

Bureau d'étude Archimed

Mr Becker, propriétaire

LPO Alsace

Le nid se trouve dans un tuyau en façade du bâtiment.



Les travaux doivent commencer au plus tôt en septembre 2021.

Tout le bâtiment sera en travaux, équipé d'échauffadages, durant 2 à 3 ans, ce qui créera un dérangement trop important pour les faucons qui ne pourront pas revenir nicher.

Les autres bâtiments alentours seront soit démolis, soit rénovés également.

Il n'y aura donc sur le site aucun bâtiment indemne de dérangement pour y placer un nichoir pour les faucons.

Deux solutions ont été envisagées pour la mesure compensatoire (nichoir) :

- Installer le nichoir sur un chêne mort en lisière de terrain (photo ci-dessous)



- Installer le nichoir sur le silo du propriétaire voisin, qui n'est actuellement plus utilisé (photo ci-dessous)



Monsieur Becker connaît le propriétaire voisin et fournira à Monsieur Berger ses coordonnées afin de lui demander l'autorisation pour la pose du nichoir.

Cette installation serait temporaire : le nichoir serait déplacé sur le bâtiment d'origine dès la fin des travaux.

La LPO Alsace consulte un spécialiste des rapaces pour connaître le site de pose le plus approprié pour le nichoir, entre les deux options, et en tiendra informé les autres acteurs dès que possible.

De plus, la LPO va interroger le témoin qui avait signalé la présence des faucons, afin de confirmer leur présence au nid cette année, car ils n'ont pu être observés lors du rendez-vous.

Archimed de son côté va s'atteler au montage du dossier de dérogation auprès de la DREAL.